

## **PARCOURS DE FORMATION MOTO**

Passer le permis A1 ou A2

L'obtention du permis A1 ou A2 est soumise notamment à des conditions d'âge, de formation et de réussite à un examen composé d'une épreuve théorique générale moto (le code moto) et d'une épreuve pratique.

### **Le permis A1 : moto de moins de 125cm3 et plus de 16 ans**

Pour les personnes souhaitant conduire une motocyclette dont la cylindrée n'excède pas 125 cm<sup>3</sup>, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1 kW par kilogramme.

Le candidat doit :

- être âgé d'au moins 16 ans ;
- avoir réussi l'épreuve théorique générale moto (code moto) ;
- justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A1.

### **Le permis A2 : motos de moins de 35kw et plus de 18 ans**

Pour les personnes souhaitant conduire une moto d'une puissance n'excédant pas 35 kW ; dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,2 kW/kg et qui n'est pas issue d'un modèle développant plus de 70 kW.

Le candidat doit :

- être âgé d'au moins 18 ans ;
- avoir réussi l'épreuve théorique générale moto (code moto) ;
- justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route pour être autorisé à passer l'examen du permis A2.

### **L'épreuve théorique générale moto**

Alors qu'auparavant l'épreuve du « code » était la même que pour les futurs automobilistes, un examen théorique générale motocyclette est créé au 1er mars 2020. À l'instar du précédent, il comprend 40 questions sous format d'images fixes) et de vidéos.

L'examen concerne tous les candidats inscrits au permis de conduire des catégories A1 et A2 et se tient dans l'un des centres d'examen des organismes agréés.

Le candidat doit apporter une réponse correcte à 35 des 40 questions dès le dimanche 1er mars 2020. Une fois validée, l'ETM est valable cinq ans dans la limite de cinq passages de l'examen pratique.

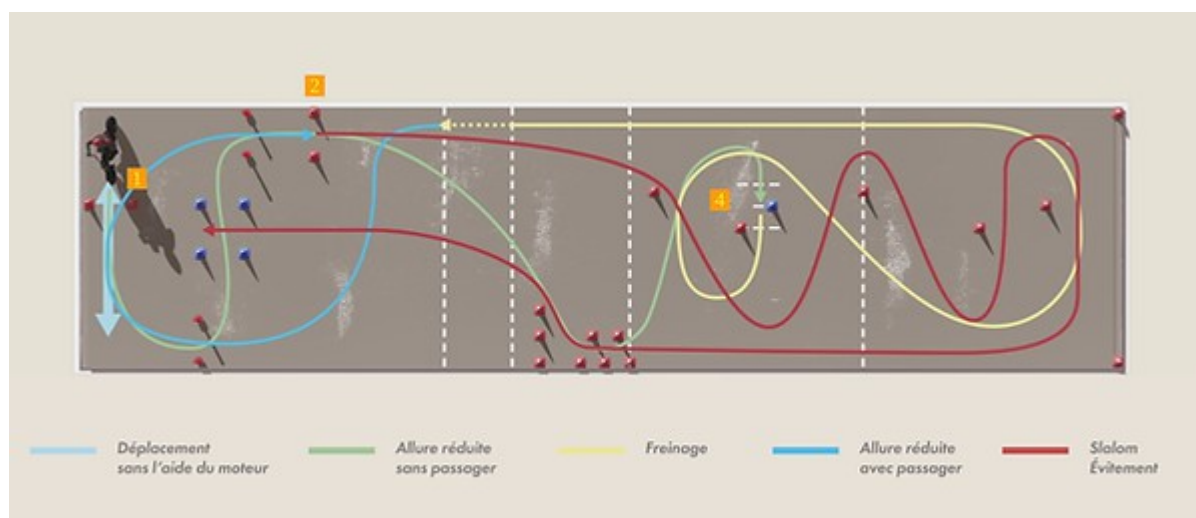
### **L'épreuve pratique du permis moto**

L'épreuve pratique de la conduite permet de contrôler si les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats leur permettent de circuler en toute sécurité. L'expert évalue notamment l'autonomie et la conscience du risque du candidat et cherche à évaluer sa capacité d'adaptation aux situations et sa conduite autonome.

### **L'épreuve hors circulation**

L'épreuve plateau (hors circulation) de 10 minutes comporte un parcours unique de 6 manœuvres qui s'enchaînent.

La notation est effectuée sur l'ensemble de l'examen plateau. Au 1er mars 2020, l'interrogation orale et les vérifications techniques sont supprimées du fait de la création de l'épreuve théorique générale moto.



### DEPLACER LA MOTO SANS L'AIDE DU MOTEUR

1. Débéquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)
2. Pousser la moto en marche avant jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
3. Reculer la moto en marche arrière jusqu'au franchissement complet par le motocycle de la porte de cônes
4. Béquiller le motocycle (béquille centrale ou latérale)

### DEPLACER LA MOTO A ALLURE REDUITE SANS PASSAGER

1. Effectuer le parcours de (1) vers (2) ; si le motocycle est équipé d'une boîte manuelle le temps est chronométré de (1) vers (2)
2. Marquer un temps d'arrêt en (4)

### EFFECTUER UN FREINAGE D'URGENCE

1. En (4), démarrer en courbe et effectuer un demi-tour conformément au tracé
2. En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma
3. Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de la ligne C6 au plus tard
4. A hauteur de la ligne C6, effectuer un freinage d'urgence et immobiliser le motocycle à hauteur de la ligne C5 (piste sèche) ou C4 (piste humide)

### DEPLACER LA MOTO A ALLURE REDUITE AVEC PASSAGER

1. Effectuer avec le passager, le parcours conformément au schéma
2. Déposer le passager dans la zone comprise entre la porte « piquets » et la porte « cônes » conformément au schéma

### EFFECTUER UN SLALOM

1. Engager le 3ème rapport de vitesse au plus tard au niveau du 1er cône du slalom conformément au schéma
2. Atteindre la vitesse de 40 km/h au plus tard au niveau de la ligne C7 conformément au schéma
3. En bout de piste, effectuer un demi-tour avant de revenir en ligne droite conformément au schéma

## **EFFECTUER UN EVITEMENT**

1. Sur le retour en ligne droite, engager le 3ème rapport de vitesse (sauf pour les véhicules équipés d'une boîte automatique) avant l'entrée dans le couloir d'évitement et atteindre la vitesse de 50 km/h minimum à hauteur de ligne C6 au plus tard
2. Effectuer un évitement conformément au schéma
3. Après l'évitement, immobiliser le motocycle dans la zone dédiée conformément au schéma

## **L'épreuve en circulation**

L'épreuve en circulation de 40 minutes explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité.

Lors de cette épreuve sera évaluée le positionnement du motard sur sa voie de circulation, notamment lors de la prise de virage et sera vérifié que la technique de la trajectoire de sécurité est maîtrisée.

Pour obtenir un résultat favorable, il faut avoir 21 points sur 27 et ne pas commettre d'erreur éliminatoire.

L'épreuve en circulation n'est accessible que si le candidat a validé l'épreuve hors circulation.